

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Bourrian

Note d'enjeux de l'État

Les enjeux prioritaires pour l'Etat

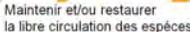
Pour un projet de territoire spécifique

Rechercher une cohérence élargie pour structurer un projet de territoire pertinent eu égard aux dynamiques à l'œuvre à d'autres échelles

Des bourgs vivants et dynamiques pour le bien commun pour faire du Pays Bourrian un territoire de la transition

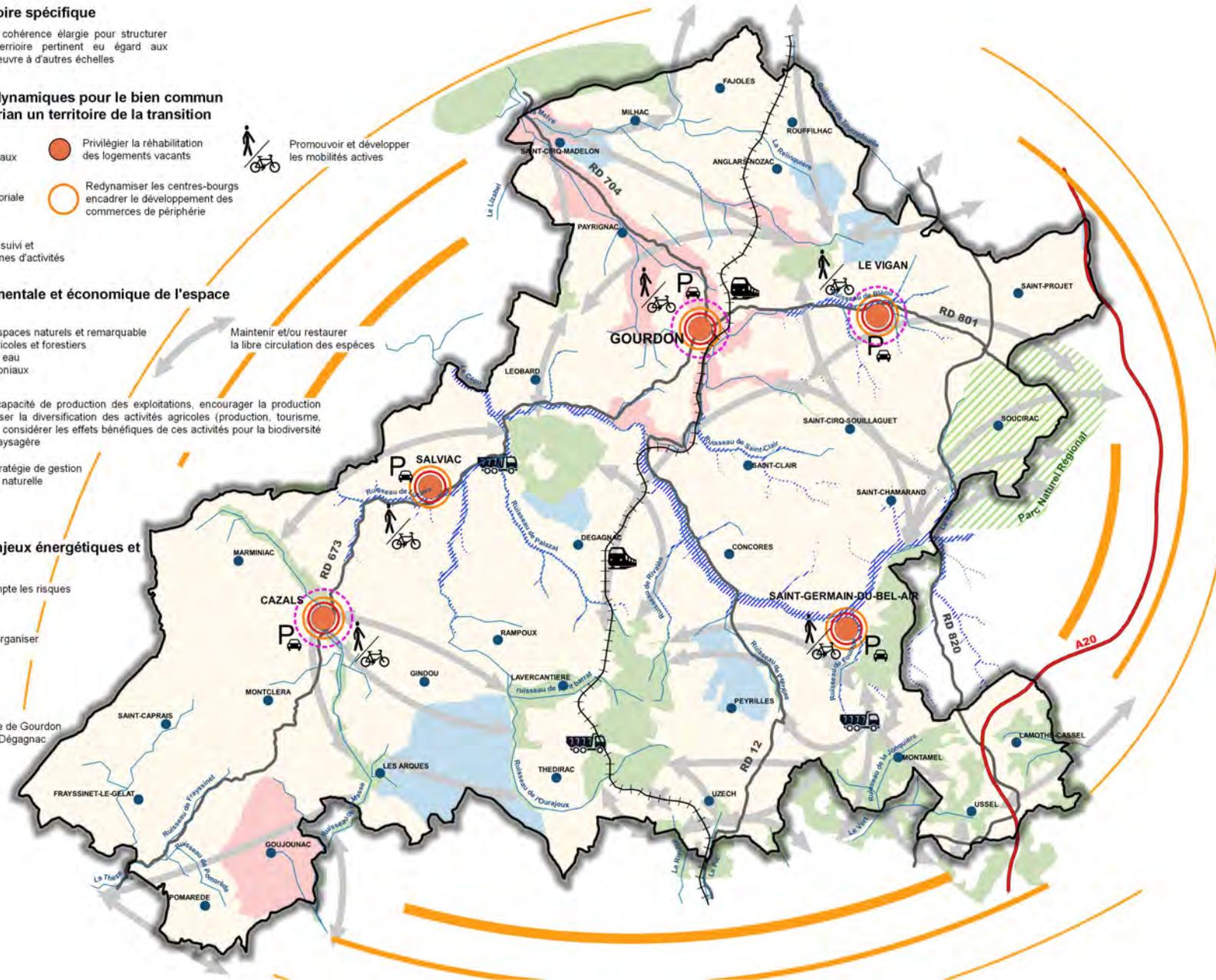
-  Favoriser la proximité et valoriser les potentiels locaux
-  Privilégier la réhabilitation des logements vacants
-  Promouvoir et développer les mobilités actives
-  Conforter l'armature territoriale
-  Redynamiser les centres-bourgs encadrer le développement des commerces de périphérie
-  Elaborer une stratégie de suivi et de développement des zones d'activités

Valorisation environnementale et économique de l'espace

-  Préserver les espaces naturels et remarquable les espaces agricoles et forestiers la ressource en eau les sites patrimoniaux
-  Maintenir et/ou restaurer la libre circulation des espèces
-  Préserver les capacité de production des exploitations, encourager la production locale et favoriser la diversification des activités agricoles (production, tourisme, circuits courts), considérer les effets bénéfiques de ces activités pour la biodiversité et la diversité paysagère
-  Elaborer une stratégie de gestion de la ressource naturelle

La Bouriane face aux enjeux énergétiques et au défi climatique

-  Prendre en compte les risques
-  Développer et organiser le covoiturage
-  Valoriser la gare de Gourdon et la station de Dégagnac



Les enjeux prioritaire pour l'Etat



Définir un projet de territoire spécifique, c'est à dire fondé sur les caractéristiques et atouts du territoire, explicite pour être approprié par tous comme cadre de référence pour l'aménagement de ce territoire et notamment les futurs PLUi et inscrit dans les logiques territoriales à plus grande échelle.



Promouvoir une organisation territoriale hierarchisée et solidaire en recentrant les dynamiques résidentielles sur les bourgs identifiés comme pôles structurants du territoire. Accompagner cet objectif d'un développement permettant à la fois une amélioration du cadre de vie, des mobilités actives, de l'offre de proximité et de service. Privilégier la réaffectation des espaces bâtis et artificialisés, dont la reconquête des logements vacants.



Promouvoir une valorisation environnementale et économique de l'espace en considérant les valeurs propres de chaque portion du territoire. Maintenir un équilibre harmonieux respectueux tout à la fois des enjeux de préservation de la biodiversité, des paysages, de la ressource en eau, de l'agriculture, de la forêt et des ressources naturelles et éviter la consommation foncière de ces espaces en engageant des objectifs à tenir dans les PLUi.



Agir face aux enjeux énergétiques et climatiques. Accompagner cet objectif de mesures de rationalisation de la consommation de l'espace, de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments, d'une offre de mobilité alternative, de la promotion des énergies nouvelles renouvelables, de la préservation des sols et autres puits de carbone et de la prise en compte des risques naturels.



Répondre à tous les attendus précédents peut se résumer à engager le Pays Bourian dans la transition en consolidant les fonctions de chaque espace du territoire pour aboutir à un développement vertueux et durable, en privilégiant le renouvellement urbain et un urbanisme de projet, en minorant l'artificialisation des sols et en ménageant les espaces naturels, agricoles et forestiers.

Préambule

Ce document est une contribution de l'État au SCoT. Il affiche des pistes de réflexion autour d'enjeux identifiés. Ces enjeux sont déclinés à la croisée des caractéristiques du territoire du Pays Bourrian et des principes fondamentaux inscrits aux articles premiers du code de l'urbanisme (L. 101-1 et L. 101-2) et du code de l'environnement (L. 110-1).

Document de référence de l'association de l'Etat à l'élaboration du SCoT, il exprime des attendus pour tendre vers une mise en cohérence des politiques de l'aménagement du territoire (urbanisme, habitat, économie, mobilités, biodiversité, paysage, équipements, services et commerces, énergie, etc.). La collectivité doit s'en emparer pour instaurer un débat entre l'ensemble des acteurs concernés et aboutir à la définition d'une stratégie locale d'aménagement du territoire.

Ce débat a vocation à durer, au cours de l'élaboration du SCoT, puis dans sa phase ultérieure de portage et d'animation. Au-delà du temps de son élaboration, le SCoT est voulu comme un dispositif pérenne (un territoire, un schéma, une gouvernance et une instance de discussion) intégrant des outils d'évaluation pour s'adapter et évoluer.

Selon cet état d'esprit, le présent document n'est pas une contribution figée. Elle est susceptible de s'enrichir et de se préciser au fil de l'élaboration du SCoT et de son animation future.

Enfin, le contenu de ce document doit être accessible au plus grand nombre et permettre ainsi à chacun de comprendre les attentes de l'Etat. Il est donc synthétique, argumenté et illustré.

Clé de lecture - trois symboles reviennent au fil des pages :



- signale l'expression d'un "attendu de l'Etat"



- vise à mettre en relief une action ou une initiative locale contribuant aux attendus de politiques publiques d'aménagement du territoire vertueuses



- propose des moyens d'action permettant de prolonger les objectifs poursuivis

Afin de partager ce point de vue et de convaincre, les services de l'Etat sont à la disposition de la collectivité pour présenter, pour répondre aux interrogations, pour expliciter, compléter et illustrer les propos.

Sommaire

Introduction	4
Pour un projet de territoire spécifique	5
Une mise en cohérence dans l'inter-territorialité	
Un projet spécifique fondé sur les caractéristiques du territoire	
Un projet explicite et ambitieux	
Des bourgs vivants et dynamiques	7
La ville-centre et les bourgs-centres cœurs d'un territoire vivant	
La revitalisation des centres-bourgs, un enjeu de solidarité et de modernité	
La qualité urbaine et la qualité d'habiter, les conditions de l'attractivité	
Les mobilités actives, les mieux adaptées à la vie dans les bourgs	
L'offre de proximité, dont l'offre de santé, face aux enjeux du vieillissement	
L'offre de service (petite enfance, culture, numérique) pour gagner en qualité de vie et en attractivité	
La valorisation économique et environnementale de l'espace	13
La trame verte et bleue (TVB), un référentiel pour la biodiversité et les paysages	
L'eau, une ressource précieuse à protéger	
L'agriculture, une activité essentielle à la valorisation du territoire	
La forêt, une ressource aux fonctions multiples	
Les carrières, une activité à encadrer par un projet de territoire partagé et accepté	
Le patrimoine, la culture et le tourisme, des atouts valorisés à renforcer dans le respect des sensibilités du territoire	
La bouriane face aux enjeux énergétiques et aux changements climatiques	17
La sobriété énergétique (bâtiments, mobilités,) avant tout	
Les énergies renouvelables (EnR), une ambition à affirmer	
Les dérèglements climatiques, vivre avec	
Faire du Pays Bourrian un territoire de la transition	21
S'inscrire de façon volontariste dans l'ère de la transition	

Article L101-2 du code de l'urbanisme

Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants :

1° L'équilibre entre :

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales ;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la lutte contre l'étalement urbain ;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et la protection, la conservation et la restauration du patrimoine culturel ;
- e) Les besoins en matière de mobilité ;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville ;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs de l'ensemble des modes d'habitat, d'activités économiques, touristiques, sportives, culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics et d'équipement commercial, en tenant compte en particulier des objectifs de répartition géographiquement équilibrée entre emploi, habitat, commerces et services, d'amélioration des performances énergétiques, de développement des communications électroniques, de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile ;

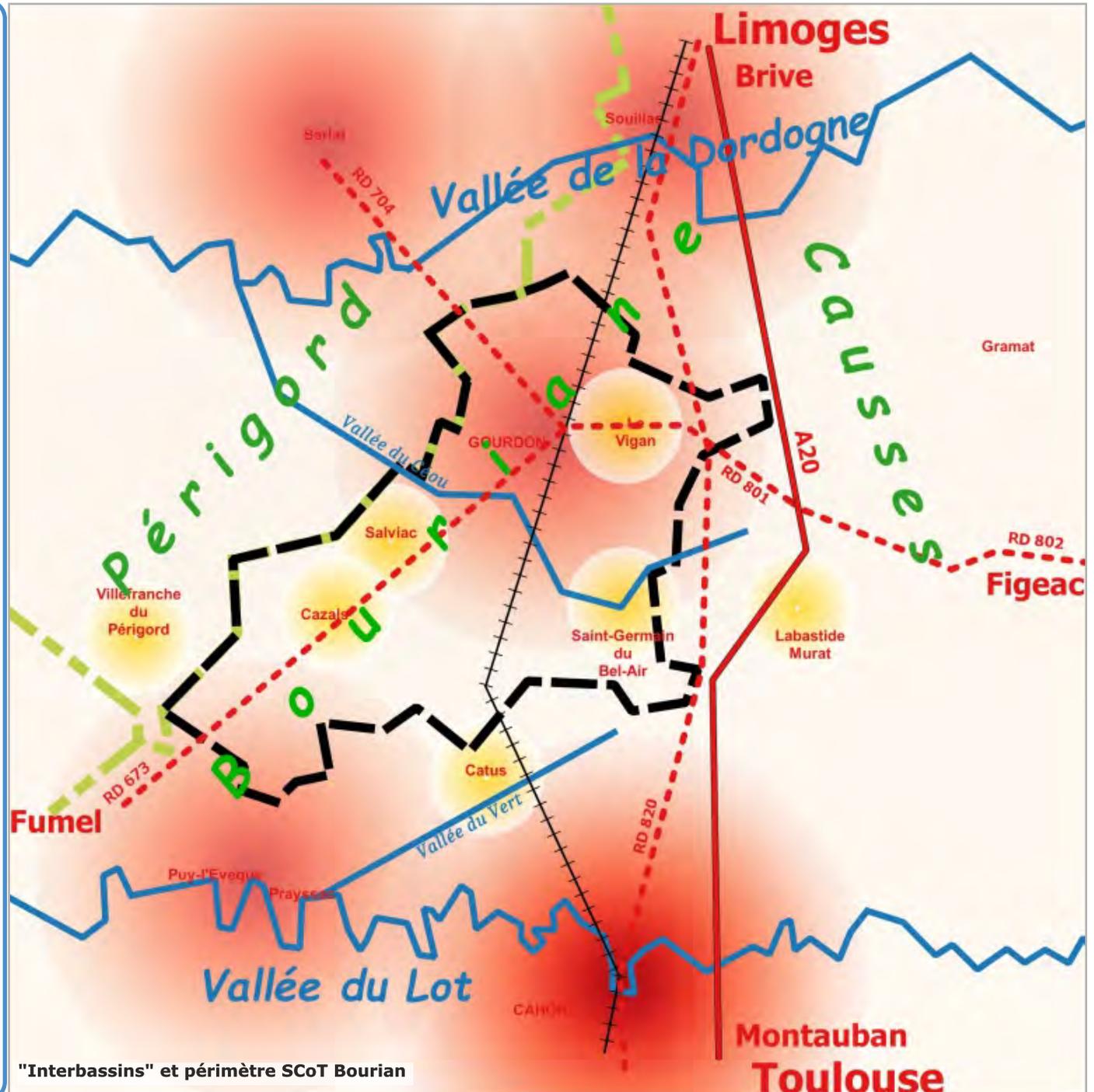
4° La sécurité et la salubrité publiques ;

5° La prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables ;

8° La promotion du principe de conception universelle pour une société inclusive vis-à-vis des personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie dans les zones urbaines et rurales.



Introduction

Chiffres clés du Pays Bourrian

35 communes

2 intercommunalités

558,39 km² (10% du dép.)

Populations (insee 2017) :

15 575 hab (9% du dép.)

dont + de 60 ans : 42,1% (Lot : 36,4%)

27,3 hab/km² (33,3 hab/km² Lot)

Var annuelle 2007-2017 : - 0.08%

Occupation de l'espace (IGN - OCS 2013)

forestier/naturel/autre : 54 %

agricole : 40 %

artificialisé : 6 %

Surface Agricole Utile (source RA - 2010) :

18 150 Ha (8% du dép.)

Consommation de l'espace (logement):

2007-2016 : + 360 ha (étude DDT46 - juin 2020)

Logement (insee - RP 2017) :

résidences principales : 65,4%

résidences secondaires : 22,8%

logements vacants : 11.8%

Le pays Bourrian se situe à la charnière des causses du Quercy et du Périgord noir, entre les rivières Dordogne et Lot.

Il présente les caractéristiques d'un espace rural avec une densité de population faible (21,4 hab/km² CC Cazals-Salviac - 33,2 hab/km² CC Quercy-Bouriane - 33,3 hab/km² Lot) et se démarque par un vieillissement accentué au sein d'un département, lui-même parmi les plus marqués par cette tendance.

Une couverture arborée prépondérante et une activité agricole encore bien présente confèrent aux paysages ces valeurs de ruralité. La mosaïque d'ambiances entre les vallées parcourues de beaux ruisseaux et des plateaux aux reliefs moutonnants sont marqueurs d'identité tout comme le patrimoine témoin d'un enracinement historique profond, et les produits de terroir de qualité. Ce sont là des facteurs d'attractivité touristique et résidentielle.

Le territoire est bordé par l'autoroute A20. Il est traversé par des voies structurantes (RD820, RD673 RD704 et RD801) et par la ligne ferroviaire Paris - Toulouse, axe historique (19^{s.}) de desserte. Il entretient des relations fortes avec les villes voisines de Cahors et Sarlat, dans une moindre mesure avec Brive et Fumel.

Le nord du territoire est davantage urbanisé avec le pôle urbain de Gourdon (le Vigan - Payrignac). Des bourgs-centres (Cazals - Salviac - St Germain du Bel-Air) maintiennent les équilibres des espaces ruraux les plus au Sud.

Le parti pris, dans la rédaction de cette note d'enjeux des services de l'État pour le SCOT du Pays Bourrian, a été de composer avec les caractéristiques et atouts de ce territoire, en s'inscrivant dans une perspective de revitalisation des espaces urbains et de développement durable.

Aussi les enjeux déclinés sur ce territoire ont été regroupés autour de 5 thématiques :

- Pour un projet de territoire spécifique
- Des bourgs vivants et dynamiques
- La valorisation économique et environnementale de l'espace
- La Bouriane face aux enjeux énergétiques et aux changements climatiques
- Faire du Pays Bourrian un territoire de la transition

Pour un projet de territoire spécifique

Le SCoT du Pays Bourrian se dessine dans un périmètre réunissant les communautés de communes de Quercy-Bouriane et de Cazals-Salviac. Ce périmètre couvre un espace assez homogène et cohérent dont le fonctionnement et les enjeux sont partagés avec les territoires limitrophes. Dans ce contexte, le SCoT n'apparaît plus comme un espace fini mais plutôt comme un territoire de croisement et de superposition de systèmes tributaires d'autres échelles (bassins de vie, bassins économiques ou touristiques, bassins de productions agricoles, mais aussi bassins versants et continuités écologiques).

Ainsi, les objectifs et orientations générales du SCoT du Pays Bourrian, portés par l'ensemble des acteurs chargés de sa mise en œuvre, devront s'appuyer sur une compréhension fine et partagée des spécificités du territoire à une échelle élargie.

Au final, le SCoT portera des orientations et des objectifs appropriés au regard des composantes particulières du "grand" territoire. Ce projet sera suffisamment explicite pour trouver sa déclinaison opérationnelle dans les plans locaux d'urbanisme, la définition de politiques sectorielles (habitat, mobilités, économie, aménagement commercial) et certaines opérations d'aménagement.

Une mise en cohérence dans l'inter-territorialité

Le territoire du Pays Bourrian peut se comprendre comme une pièce du puzzle territorial dont il ne peut être dissocié. Les fortes interdépendances qu'elles soient liées à des continuités géographiques naturelles ou le fait des pratiques des habitants et acteurs économiques, obligent à penser le territoire dans l'inter-territorialité, c'est-à-dire en cohérence avec les projets des territoires voisins. Cette obligation peut nourrir l'expression d'un projet spécifique, explicite et ambitieux.



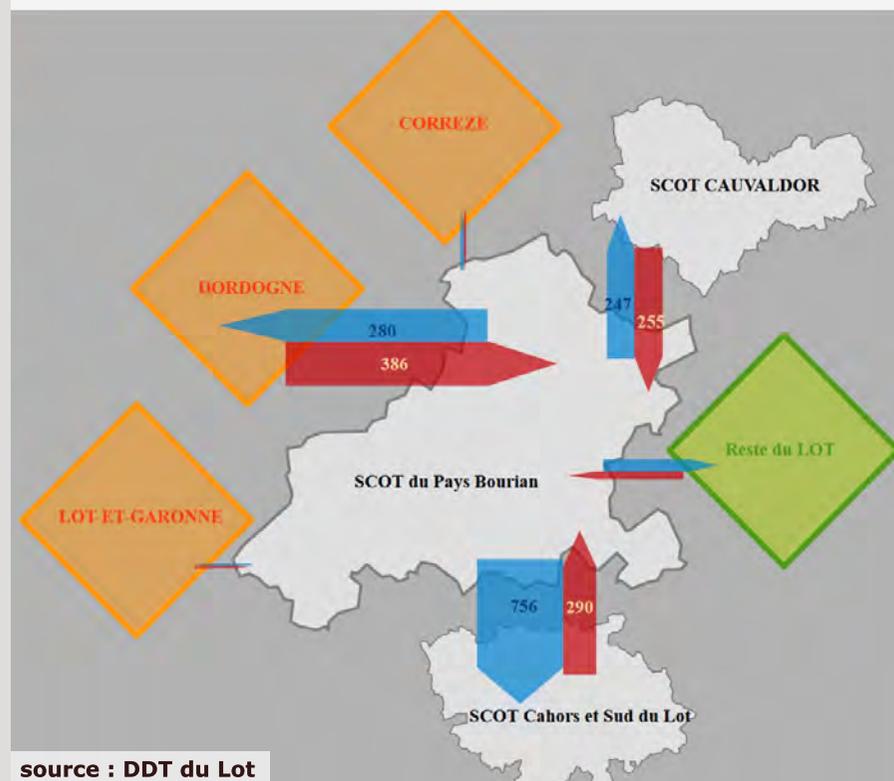
Une cohérence territoriale à rechercher à une échelle élargie. Ce regard porté sur l'extérieur est indispensable pour "se comprendre soi-même" :

identifier les inter-relations (influence/dépendance, complémentarité/concurrence, mesure des flux) avec les territoires voisins ou distants.

Dès lors, il apparaît pertinent que des dialogues et des partenariats soient développés autour de préoccupations partagées et de projets communs, dans une logique de complémentarité et de solidarité entre territoires - Périgord, vallée de la Dordogne, vallée du Lot, cause central...

La recherche de cette cohérence territoriale élargie est un enjeu du SCoT pour garantir notamment que les objectifs de développement résidentiel et économique portés par le Pays Bourrian apparaissent pertinents eu égard aux dynamiques à l'oeuvre à d'autres échelles.

"la mobilité des actifs du Lot au quotidien - actualisation 2019"



source : DDT du Lot

Pour un projet de territoire spécifique

INITIATIVE
locale



Gindou : "L'Arsenic", plus qu'un équipement, une brique d'un projet culturel territorial profondément ancré.

INITIATIVE
locale



Gourdon : "Ecoute s'il pleut", développer et qualifier l'offre d'activités de loisirs pour gagner en qualité de vie et en attractivité

INITIATIVE
locale

La charte forestière du Grand Quercy : "Un projet territorial de valorisation de la forêt et du bois"



GRAND
QUERCY
PAYS D'ÉLEVAGE
RURAL

Charte Forestière de Territoire



Un projet spécifique fondé sur les caractéristiques et atouts du territoire. Le SCoT doit permettre de fédérer les points de vue, intérêts et objectifs particuliers autour d'une vision commune et stratégique du devenir du Pays Bourrian. Il est important que la démarche s'inscrive dans un projet politique supracommunal dont le « schéma » sera la traduction. Ainsi, à partir d'une analyse fine du territoire et des dynamiques à l'oeuvre, **il est attendu un projet ancré sur les fondements du territoire, ses atouts mais aussi ses faiblesses.**



Un projet explicite et ambitieux. Le SCoT après son approbation deviendra le document de référence en planification. Il s'imposera dans un principe de compatibilité aux documents d'urbanisme. Afin de garantir la déclinaison du projet de territoire, il est indispensable que par sa rédaction le SCoT soit suffisamment clair dans ses objectifs pour permettre la transposition du projet dans les documents de rang inférieur. Ainsi, **l'Etat attend du SCoT du Pays Bourrian qu'il joue pleinement son rôle de cadre de référence pour les futurs PLUi.**

La prise en compte de la transition énergétique mais également de la transition socio-économique : vieillissement de la population, agriculture, eau, énergie..., sont désormais des attendus des politiques publiques locales d'aménagement du cadre de vie. **Il est attendu que le SCoT se dote d'une vision prospective stratégique et ambitieuse pour relever l'ensemble de ces défis.**

Des bourgs vivants et dynamiques pour le bien commun

Les bourgs assurent au sein des espaces ruraux des fonctions essentielles d'équipement et de service (services publics, commerces de proximité, équipements de loisirs...) pour l'ensemble des populations, permanentes ou de passage, qu'elles habitent le bourg ou les campagnes. Pour maintenir des conditions de vie satisfaisantes et gagner en attractivité, il est donc essentiel que ces polarités conservent et renforcent leurs dynamiques. De la vitalité de ces pôles dépend celle de tout un territoire.

Les bourgs sont aussi des « objets urbains » qui concentrent dans un tissu bâti continu, proche de son centre (10 à 15mn de marche), habitats, emplois, services, loisirs... Ce sont les lieux privilégiés pour consolider et développer les fonctions urbaines. C'est un objectif prioritaire des documents d'urbanisme de déterminer, au terme d'une prospective urbaine transversale (espace public, habitat, service, activité, déplacement, contexte socio-démographique dont vieillissement de la population...), les conditions de la revitalisation de ces tissus urbains.

La revitalisation des coeurs de vie du territoire

La revitalisation de la ville-centre (Gourdon) et des bourgs-centres (Cazals, Saint-Germain-du-Bel-Air, Salviac, Le Vigan), s'impose comme un enjeu de solidarité et de modernité.

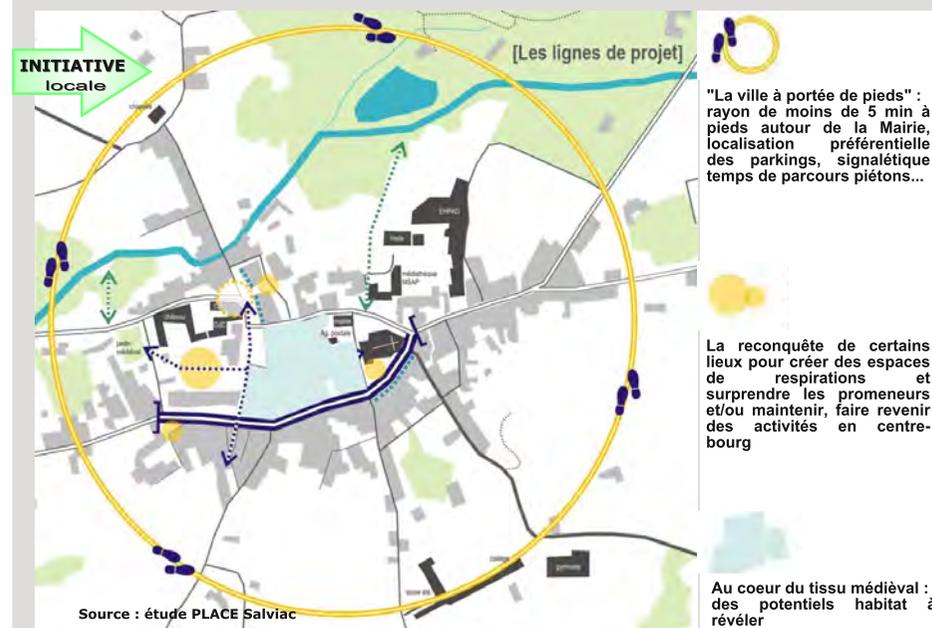
Ces dernières décennies, la résidentialisation des campagnes et l'étalement urbain facilité par l'usage de la voiture ont déstabilisé les dynamiques urbaines des pôles de services de l'ensemble du territoire.

La reconquête des centres-bourgs est au coeur des politiques de l'aménagement du territoire (appel à projet "Bourgs-centres Occitanie", "Petite ville de demain"...). Ce défi, bien que complexe (surdensité, congestion, inconfort, promiscuité), devient incontournable pour proposer un urbanisme plus durable et solidaire, ménageant les espaces agricoles et naturels, valorisant les paysages et le patrimoine et maximisant les atouts de l'urbanité.



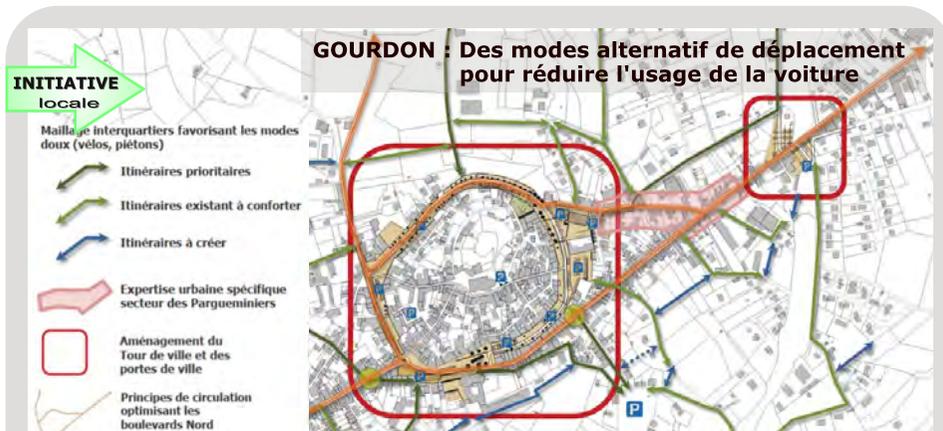
Réaffirmer la place et les fonctions de la ville-centre et des bourgs-centres comme un objectif prioritaire pour les années à venir. Le SCoT portera une stratégie et des objectifs de reconquête des centres urbains et de leurs dynamiques (équipements structurants, commerces, artisanat et services, tourisme, culture, animation territoriale...). Pour Gourdon, le SCoT anticipera aussi le projet de contournement et ses effets sur le fonctionnement du centre ville.

SALVIAC : Un choix fort pour l'avenir, redonner la vitalité au coeur du bourg



La démarche de projet de revitalisation du centre-bourg de Salviac pose le principe d'une stratégie de reconquête du tissu urbain par l'identification des potentiels existants à valoriser

Des bourgs vivants et dynamiques pour le bien commun



Renforcer l'accès de ces centralités en ayant une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacement en mode actif (piétons, cyclistes) et l'offre de stationnement. Ainsi, **il est attendu des objectifs incitant à diminuer l'usage de la voiture au bénéfice des mobilités actives et d'offres adaptées à tous les publics** (mineurs, personnes âgées...).



Privilégier l'implantation des services et équipements au cœur des polarités pour contribuer à leur consolidation et à leur rayonnement. En soutenant la mixité des fonctions résidentielles, économiques, commerciales et servicielles, le SCoT contribuera à conforter la dynamique économique des centres bourgs et la vitalité de leur bassin de vie.



Elaborer un document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) partagé et cohérent avec la stratégie d'aménagement du territoire, en favorisant le maintien et le développement de l'armature artisanale (possibilité d'implantations nouvelles, agrandissements, reprises d'activités...), en rationalisant le potentiel foncier des zones d'activités économiques (prioriser la réaffectation des friches urbaines et la densification des zones partiellement investies). De plus, **les orientations du SCoT consolideront les potentiels locaux en favorisant les circuits courts** (marchés de plein-vent, points de vente de produits locaux...). L'offre commerciale et de service, implantée en périphérie des bourgs, vient concurrencer et fragiliser les centres urbains. **Il est attendu que le SCoT apporte une régulation au bénéfice de la vitalité des centres. Il doit également viser la modernisation et la requalification des secteurs commerciaux de périphérie, plus que leur extension.**



Des bourgs vivants et dynamiques pour le bien commun

La qualité urbaine et la qualité d'habiter, les conditions de l'attractivité

Améliorer les conditions d'habitabilité des centres urbains, c'est ouvrir des possibilités de vivre sur le territoire en variant les façons d'y habiter et en proposant des parcours résidentiels locaux plus riches : nouveaux arrivants, jeunes adultes, personnes âgées....



Porter le principe du diagnostic urbain permettant d'identifier les besoins d'intervention en centre-bourg (vacance habitat et commerces, installation ou pérennisation de services et commerces, d'équipements publics...).



Mettre en oeuvre une stratégie en matière d'habitat, d'équipement, de commerce et de service, de gestion des stationnements et des mobilités.



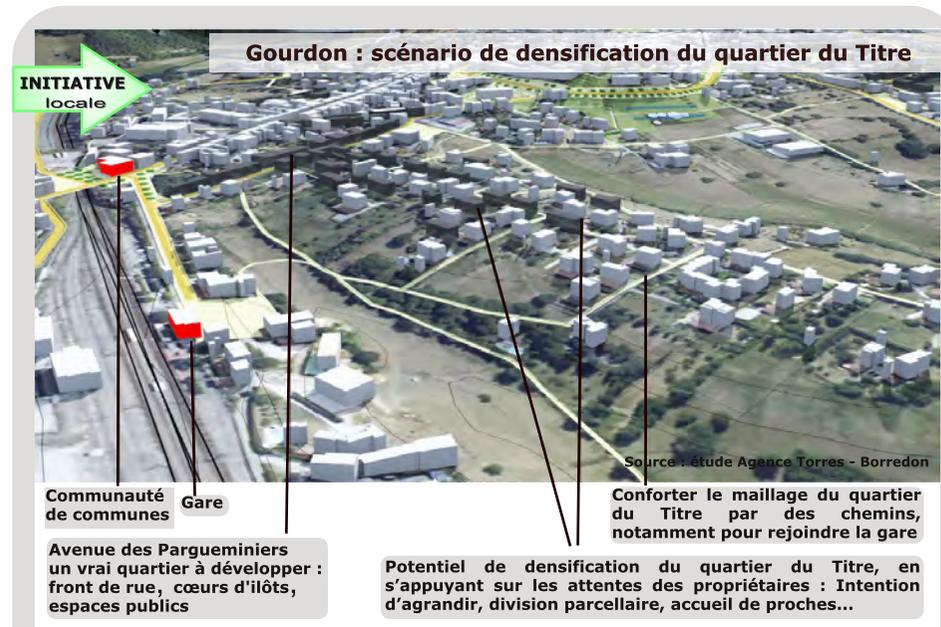
Encourager l'intervention sur l'espace public pour rehausser la qualité et palier les faiblesses des centres bourgs.



Redonner de la qualité d'espace, éviter et limiter les nuisances notamment sonores, veiller à l'accessibilité des espaces et services, favoriser la convivialité, augmenter la place du végétal et restituer des sols en pleine terre.



Favoriser la reconquête des espaces bâtis pour redonner de la qualité tout en conservant les caractéristiques urbaines et patrimoniales des bourgs et en intégrant des objectifs de performance énergétique. Ainsi, **le SCoT portera des orientations promouvant une offre de logements diversifiée** (habitat social, logement des personnes à mobilité réduite, des jeunes et des personnes âgées, décohabitation des familles...), désignant les secteurs dévitalisés où l'intervention publique est nécessaire (restructuration d'ilots bâtis vétustes...), encadrant les conditions d'évolution du bâti en centre-bourg pour répondre aux aspirations des habitants (jardins, terrasses...). Plus largement, le SCoT portera des objectifs de recomposition des entrées de ville, marqueurs de l'image des bourgs et du territoire.



Des bourgs vivants et dynamiques pour le bien commun

INITIATIVE
locale



Gourdon : création d'une piste cyclable, une première étape pour l'essor des mobilités

INITIATIVE
locale



La gare de Gourdon, un site stratégique pour un fonctionnement multimodal du territoire

Les mobilités actives, le mode le plus adapté à la vie dans les bourgs

La reconquête des centres doit avoir pour effet de faire de l'échelle de proximité une échelle de vie permettant à tous les individus, des plus jeunes aux plus âgés, de se déplacer par des modes actifs (piéton, vélo).

Proposer dans la ville-centre et les bourgs de telles conditions de mobilité et un meilleur accès aux services contribuera à améliorer le cadre de vie des habitants.



Poser le principe d'un urbanisme adapté aux échelles de proximité pour faciliter le développement des modes alternatifs à la voiture par le traitement approprié des espaces publics : cheminements piétons et pistes cyclables, aires de stationnement pour les véhicules non motorisés...

La gare de Gourdon s'inscrit pleinement dans ces principes. Il est attendu du SCoT qu'il affirme cette position stratégique pleinement intégrée au fonctionnement urbain.



Appréhender les pratiques de mobilités dans le territoire et l'inter-territorialité : types et modes de déplacement, articulation entre les réseaux de transport (train, bus, aires de covoiturage...), parcs relais de stationnement pour l'accès aux commerces, aux services, aux équipements sportifs...



Le plan de mobilité simplifiée est le nouvel outil prévu par loi d'orientation des mobilités pour définir une politique locale dans le domaine

Des bourgs vivants et dynamiques pour le bien commun

L'offre de proximité, dont l'offre de santé, face aux enjeux du vieillissement

Le vieillissement de la population est une tendance de fond dans le département du Lot, particulièrement marquée sur le secteur de la Bouriane. L'augmentation du nombre de seniors fait ressortir de nouveaux besoins, notamment en terme d'accès aux services. Ce contexte démographique peut être une opportunité pour le développement de certains secteurs d'activités, le service à la personne, la santé, le bien-être, les loisirs,...

Le SCoT devra aborder et prendre en compte ces enjeux spécifiques liés au vieillissement de la population.



Consolider les services de santé et les services à domicile dans un territoire marqué par la faible densité ; le SCoT devra anticiper les besoins croissants de prise en charge de la dépendance (besoins en EHPAD, services à la personne...). Le diagnostic territorial devra permettre de définir les objectifs à déployer en faveur du maintien à domicile des personnes âgées (implantation des services médico-sociaux, adaptation des logements,...).



Prévenir l'isolement des aînés et ainsi retarder la perte d'autonomie « précoce » : envisager, dans le cadre de la mixité intergénérationnelle, la réalisation d'habitat inclusif (habitat partagé, habitat alternatif), au sein des tissus bâtis ou dans les quartiers nouveaux. La qualité de vie des personnes âgées passe aussi par la vitalité des centres-bourgs.



Réduire la fracture numérique en déployant la fibre jusque dans les espaces les plus isolés et en créant des espaces d'accès informatiques assistés.

INITIATIVE locale

Prendre en compte les besoins des populations et proposer des réponses adaptées aux enjeux identifiés



Salviac : la maison médicale un équipement au service de toute la population

INITIATIVE locale



EHPAD Arc en ciel : un exemple de réhabilitation de bâti ancien qui contribue au maintien des résidents au cœur du village

Des bourgs vivants et dynamiques pour le bien commun

INITIATIVE
locale

Un territoire avec une offre de service variée et de qualité, qui participe à l'attractivité et au renforcement des bourgs



Salviac : Espace aquatique

INITIATIVE
locale



Médiathèque de Gourdon : "prix de la restructuration de l'année 2014 au Leaf Award de Dusseldorf"

INITIATIVE
locale



St Germain : crèche partagée

L'offre de services, pour gagner en qualité de vie et en attractivité

L'élaboration du SCoT est l'occasion de s'interroger sur l'offre de services du territoire en lien avec les besoins des familles. Rapprocher les familles des centres-bourgs est, plus qu'un objectif, un défi à relever, avec pour enjeu une rationalisation des besoins en déplacements. Assurer une qualité de vie pour les habitants, en particulier autour d'une offre de services renforcée, est aussi gage de regain d'attractivité.



Consolider, améliorer si besoin, l'offre de services en faveur des familles dans les centres-bourgs. En lien avec les partenaires institutionnels et locaux, le SCoT devra établir les besoins du territoire et programmer une réponse spatialisée répondant aux attentes de structures d'accueil destinées à la petite enfance (crèche, école...), d'accès à la culture (cinéma, théâtre, médiathèques...) et de développement des activités sportives et de loisirs.



Assurer un haut niveau de service numérique, est la condition sine qua non d'un territoire attractif. Sont en jeu le développement de l'infrastructure numérique comme le développement des services numériques.

La valorisation environnementale et économique de l'espace

Pendant longtemps, a été privilégiée une vision de l'aménagement du territoire qui faisait de l'espace la ressource du développement. Ce temps est révolu. Il est aujourd'hui requis des politiques d'aménagement du territoire qu'elles considèrent les propres valeurs de chaque partie du territoire et qu'elles définissent les objectifs et moyens de leur conservation.

La trame verte et bleue (TVB), un référentiel pour la biodiversité et les paysages

Le maintien de la fonction naturelle des espaces est essentiel pour que toutes les espèces, y compris humaine, puissent bénéficier d'un avenir viable sur notre planète. Les seules transformations admissibles du milieu naturel sont celles qui sont inévitables pour la société, à condition toutefois d'en réduire les impacts sur l'environnement et, en dernier ressort, d'y apporter compensation.



Etablir une trame verte et bleue servant de cadre à la définition des objectifs de mise en valeur, de préservation ou de restauration des milieux naturels, agricoles et forestiers, au regard des enjeux de biodiversité et de paysages sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, le **SCoT délimitera les espaces appartenant à la TVB (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques)** et définira les orientations propres à préserver, voire remettre en bon état les continuités écologiques.



Protéger les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques, en particulier les zones humides, les trames bocagères, les massifs forestiers, les landes et pelouses sèches et les falaises.



Questionner la valeur environnementale des aménagements impactant les continuités écologiques (plan d'eau de Dégagnac...)

INITIATIVE locale



Lavercantière : l'ENS des landes du Frau, la préservation d'un espace forestier sensible

INITIATIVE locale



Salviac : Le ruisseau du Luzier, un agrément naturel aux abords du centre-bourg

La valorisation environnementale et économique de l'espace

INITIATIVE
locale

La gestion de la ressource en eau, un enjeu prioritaire de l'aménagement des espaces naturels, agricoles et urbanisés



Gourdon : médiation pédagogique autour d'une zone humide

INITIATIVE
locale



Fajoles - Le site du Piage, préservation de la zone humide

INITIATIVE
locale



Cazals : le plan d'eau

L'eau, une ressource précieuse à protéger

L'eau est un bien précieux car vital. C'est pourtant une évidence vite oubliée dans nos sociétés où le simple geste d'ouvrir le robinet tend à faire paraître cette ressource aisément accessible et inépuisable. Pourtant les signes de fragilité sont tangibles et récurrents : étiages sévères et mesures de restriction, dégradation de la qualité, surcoûts des traitements... Dans un contexte de dérèglement climatique, on ne peut que renforcer la vigilance pour assurer la protection de la ressource et en assurer une gestion parcimonieuse.



Protéger les captages pour l'alimentation en eau potable en menant les procédures engagées à terme et en lançant de nouvelles procédures pour ceux qui n'en bénéficient pas (procédure de déclaration d'utilité publique). Il s'agit d'assurer la protection des usagers et la pérennité de la ressource. Conditionner les prévisions d'accueil de population par des dessertes en eau à partir de ressources dûment protégées.



Privilégier des formes urbaines compactes pour stopper l'extension arborescente des réseaux d'adduction d'eau potable et ainsi limiter les risques de fuites et le gaspillage de la ressource.



Poursuivre les efforts de mise aux normes des dispositifs d'assainissement afin de conformer les rejets urbains à la capacité d'absorption des milieux naturels. C'est une condition nécessaire au développement des villages, bourgs et villes et au développement de l'accueil touristique.



Améliorer la gestion quantitative des cours d'eau en période de sécheresse au regard des multiples usages de l'eau (Céou, Bléou, Thèze).



Limiter l'imperméabilisation des sols pour limiter les ruissellements superficiels, favoriser l'infiltration et préserver les fonctions écologiques des sols.

La valorisation environnementale et économique de l'espace

L'agriculture, une activité essentielle à la valorisation du territoire

C'est l'activité première des territoires ruraux, le fondement de leur économie et de leur identité. C'est aussi un secteur économique fragile, fortement concurrencé, en prise directe avec les enjeux de vieillissement, confronté aux aléas climatiques, en peine d'installations... Pourtant, les opportunités sont là : la demande en produits de qualité, en productions locales attachées aux terroirs... Il s'agit alors de ménager les potentiels pour que ces opportunités puissent se concrétiser.



Préserver les capacités productives des exploitations ainsi que leur développement en proscrivant le mitage, facteur de fragilisation de l'activité notamment autour du pôle Gourdonnais (voisinage et fractionnement des espaces agricoles des exploitations).



Assurer la pérennité des terres agricoles afin de permettre la transmission des exploitations, voire l'installation de jeunes agriculteurs. Ainsi, le SCoT veillera à donner de la stabilité aux usages agricoles.



Considérer les effets bénéfiques des activités agricoles pour la biodiversité (équilibres agro-pastoraux notamment) et la diversité paysagère.



Renforcer le lien entre produits agricoles et territoire vers une synergie où les deux composantes se valorisent par l'image de l'autre et **contribuer ainsi à promouvoir l'attractivité territoriale**. En particulier, développer les synergies avec le secteur du tourisme.



Vérifier l'opportunité d'un projet alimentaire territorial favorisant des dynamiques vertueuses au sein du territoire (consolidation de l'économie locale, maîtrise des approvisionnements...).

INITIATIVE locale

Considérer l'agriculture comme une ressource à préserver, c'est proscrire le mitage, encourager les initiatives de productions locales en lien avec le territoire et ses populations



Via les associations foncières pastorales, la restitution d'espaces pâturés permet de coupler agriculture et écologie (ouverture des milieux = moins de risque de feux, plus de biodiversité, plus de qualité paysagère)

INITIATIVE locale



Payrignac : la halle fermière, un mode de valorisation des productions en circuits courts

La valorisation environnementale et économique de l'espace

INITIATIVE
locale



Le Frau à Lavercantière, la forêt dans toutes ses fonctions : un réservoir de biodiversité (ZNIEFF), un espace découverte et récréatif (ENS) et un site de production (verger à graines)

INITIATIVE
locale



Payrignac : exploitation de la ressource forestière, une filière en plein essor

INITIATIVE
locale



Les carrières de la Bouriane : Un double enjeu de valorisation de la ressource naturelle et de préservation des espaces et du cadre de vie

La forêt, une ressource aux fonctions multiples

La forêt Bouriane est reconnue parmi les plus riches du Lot avec celle du Ségala. Il faut comprendre que ses potentiels dans ses multiples fonctions (écologique, productive, récréative) justifient une considération à leur juste valeur.



Favoriser les pratiques qui accroissent les bénéfices environnementaux apportés par la forêt : lutte contre l'érosion des sols, rétention et qualité de l'eau, captage de CO2, biodiversité, qualité paysagère.



Permettre le développement du potentiel économique de la ressource forestière. La forêt lotoise croît mais reste une ressource peu mobilisée alors que des débouchés existent pour le bois d'œuvre, le bois de chauffage et le bois d'industrie.



Considérer la forêt comme un bien commun utile aux besoins sociaux (randonnées, cueillette champignons, châtaignes...).

Les carrières, des activités nécessaires, un cadre d'acceptabilité à définir.

L'exploitation des ressources du sous-sol est indispensable aux besoins de notre société (routes, bâtiments, industrie...). Pour autant, elle doit se faire dans le respect des qualités environnementales du territoire et du cadre de vie de ses habitants. La Bouriane est riche d'une diversité de gisements (roche massive calcaire, sables et galets de silice, castine). Le schéma de cohérence territoriale peut contribuer à définir un cadre local à leur valorisation.



Définir des orientations à long terme pour l'exploitation des ressources du sous-sol compatibles avec le cadre de vie des habitants et les enjeux environnementaux et proposer une spatialisation adaptée de ces orientations.

La Bouriane face aux enjeux énergétiques et au défi climatique

Il est attendu des collectivités locales qu'elles contribuent à relever ce défi, en prenant à bras le corps le rôle de coordonnateur de la transition énergétique que leur confère la loi. Le SCoT peut être le support de la définition d'une politique locale ambitieuse visant l'atteinte des objectifs d'un plan climat air énergie territorial (PCAET). Il est désormais possible pour un SCoT de valoir PCAET.

La sobriété énergétique avant tout

Avant de penser les alternatives à l'énergie carbonée, il convient d'explorer finement toutes les pistes permettant d'atteindre des objectifs de diminution des consommations d'énergie.

En influant sur les pratiques et les modes de vie, les choix d'aménagement du territoire portent les enjeux de sobriété énergétique de demain.



Viser l'objectif de la conception bioclimatique. Cela implique de faire de l'optimisation énergétique un réflexe de l'aménageur et du constructeur, en tirant par exemple profit des apports solaires passifs pour les besoins hivernaux, en prévoyant des protections contre la surchauffe estivale. Ces dispositions réglementaires techniques s'appliquent à l'ensemble des constructions nouvelles (logements, locaux artisanaux, commerciaux, industriels...) ainsi qu'aux rénovations dans le cadre de l'amélioration de leur performance énergétique.



Favoriser l'accélération de la rénovations énergétique des bâtiments anciens. C'est un vecteur prépondérant des gains à conquérir en économie d'énergie et limitation des gazs à effets de serres (GES).

Ainsi, **il est attendu que le SCoT porte l'objectif de la rénovation thermique des bâtiments publics et celui de favoriser celle des logements.**



Vérifier l'opportunité d'élaborer un SCoT valant plan climat air énergie territorial (SCoT AEC) plus précis sur les objectifs stratégiques et opérationnels visant à atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter.

Concours d'architecture

"des maisons pour la Bouriane"

INITIATIVE locale



Dégagnac



Saint-Germain du Bel-Air

le concept Eco-Constructif à ossature bois allie modernité et qualité environnementale, performance énergétique et intégration paysagère

INITIATIVE locale



La réhabilitation thermique des bâtiments un levier majeur de la lutte contre le changement climatique et la précarité énergétique (isolation par l'extérieur d'une maison des années 50-60 considérée comme une passoire thermique)

La Bouriane face aux enjeux énergétiques et au défi climatique

INITIATIVE
locale



Gourdon

L'aménagement d'un réseau de "voies vertes" offre la possibilité aux habitants de se déplacer par des moyens actifs sur des itinéraires dédiés au travers du territoire Bourrian

La gare de Dégagnac est un point de desserte du réseau ferré de transport régional. Son potentiel sera réévalué au regard des stratégies de mobilité mise en oeuvre à l'échelle du SCOT



Dégagnac : Halte SNCF



Favoriser l'essor des mobilités actives et les alternatives à "l'autosolisme", c'est aussi encourager l'évolution d'un système des mobilités subies à celui des mobilités choisies à l'échelle des centres-bourgs et des espaces ruraux.

L'interconnexion des bourgs-centres, la valorisation de la gare de Gourdon et de la station de Dégagnac doivent être favorisées par des liaisons plus performantes ou mutualisées. Au niveau du bassin de vie, il conviendra de réfléchir à une stratégie de hiérarchisation du développement urbain dépendante du niveau de desserte en transports collectifs et/ou de voies de déplacements alternatifs.

Cet objectif doit également soutenir le développement des modes actifs (espaces piétons, itinéraires cyclables, stationnement dédié, sécurisé), des modes collectifs (aires de covoiturage, transports en commun, transport à la demande...) ou collaboratifs (vélos, covoiturage ou voitures en mode libre-service).



Aménager le territoire pour favoriser le télétravail, c'est limiter des déplacements quotidiens, le plus souvent effectués en voiture. Cet objectif passe par le soutien au déploiement du réseau très haut débit. L'aménagement

d'espaces de travail partagés permet de répondre à cet enjeu de diminution des consommations des énergies fossiles tout en participant au développement économique local, à la revitalisation des centres-bourgs et des villages, à la cohésion sociale.

INITIATIVE
locale



Gourdon : Le pôle numérique de Gourdon est un espace public multimédia comprenant notamment des bureaux de télétravail ainsi qu'une salle de visioconférence. Il contribue à la limitation des déplacements pendulaires

La Bouriane face aux enjeux énergétiques et au défi climatique

Les énergies renouvelables (EnR) une ambition à affirmer

Le SCoT doit permettre l'expression d'un projet énergétique conforme aux ambitions nationales et régionales et associant les acteurs du territoire. Ses objectifs trouveront leurs traductions réglementaires dans les futurs PLUI.



Promouvoir le développement des ENR en planifiant les infrastructures de production et leur cadre d'acceptabilité. **Il est attendu que le SCoT identifie pour les futurs PLUI des secteurs du territoire favorables à l'accueil de certains types de production d'énergies alternatives (parc photovoltaïque, biomasse dont méthanisation, éolien).** Le SCoT veillera à la conciliation de cet objectif de production d'énergie renouvelable avec les enjeux de préservation et de restauration des continuités écologiques, d'intégration paysagère, patrimoniale, de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.



Fixer des objectifs de production d'énergies renouvelables en appui de bâtiments et aires de stationnement. Le SCoT devra s'attacher à imposer dans les plans locaux d'urbanisme des normes énergétiques ambitieuses. Cet objectif s'appuiera notamment sur le potentiel de développement de l'énergie solaire en toiture individuelle ou collective, industrielle ou commerciale, sur les bâtiments des collectivités existants ou à créer et sur les aires de stationnements publiques ou privées.

INITIATIVE
locale



Saint-Germain du Bel-Air : Mutualisation des usages : des serres photovoltaïques prêtes à une mise en exploitation agricole

INITIATIVE
locale



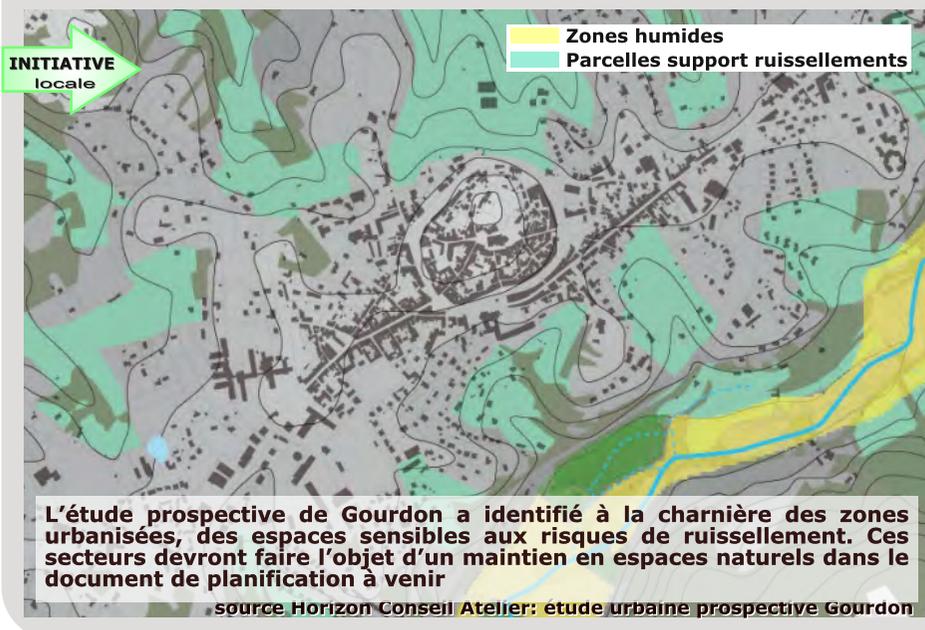
Salviac : La ferme photovoltaïque assure une production annuelle équivalente à la consommation totale de la communauté de communes

INITIATIVE
locale



La piscine de Salviac cumule production d'énergie photovoltaïque et chauffage par géothermie. Des choix qui permettent de rationaliser les coûts d'exploitation et d'augmenter l'offre de service

La Bouriane face aux enjeux énergétiques et au défi climatique



Les dérèglements climatiques, vivre avec

Les changements climatiques s'inscrivent dans la durée. Les objectifs d'aménagement du territoire doivent anticiper les effets de ces évolutions et préserver le territoire et ses habitants de ces nouvelles vulnérabilités.



Valoriser les potentiels de captage de carbone en déployant les « puits de carbone ». Dans les milieux naturels ou agricoles, ce potentiel d'absorption pourra être optimisé par une gestion forestière active, la réduction des défrichements, l'évolution des pratiques agricoles (permanence du couvert végétal...). En zone urbaine, un recours accru aux matériaux biosourcés (bois, chanvre, lin...), la diminution de l'imperméabilisation des sols ou l'aménagement d'espaces verts de respiration, contribueront à ce même objectif.



Prévenir des risques naturels les biens et les personnes. Le réchauffement climatique a pour conséquences une aggravation (accroissement) des risques d'inondation, d'incendie et de retrait-gonflement des argiles et certainement aussi, une intensification des phénomènes météorologiques extrêmes (pluies intenses, tempêtes, orages...). Dans ce contexte, il est attendu, des politiques locales d'aménagement, la prise en compte de l'évolution de ces aléas naturels en préservant les secteurs sensibles ou vulnérables, en luttant contre l'artificialisation des sols et en limitant l'exposition des personnes et des biens.

Faire du Pays Bourrian un territoire de la transition

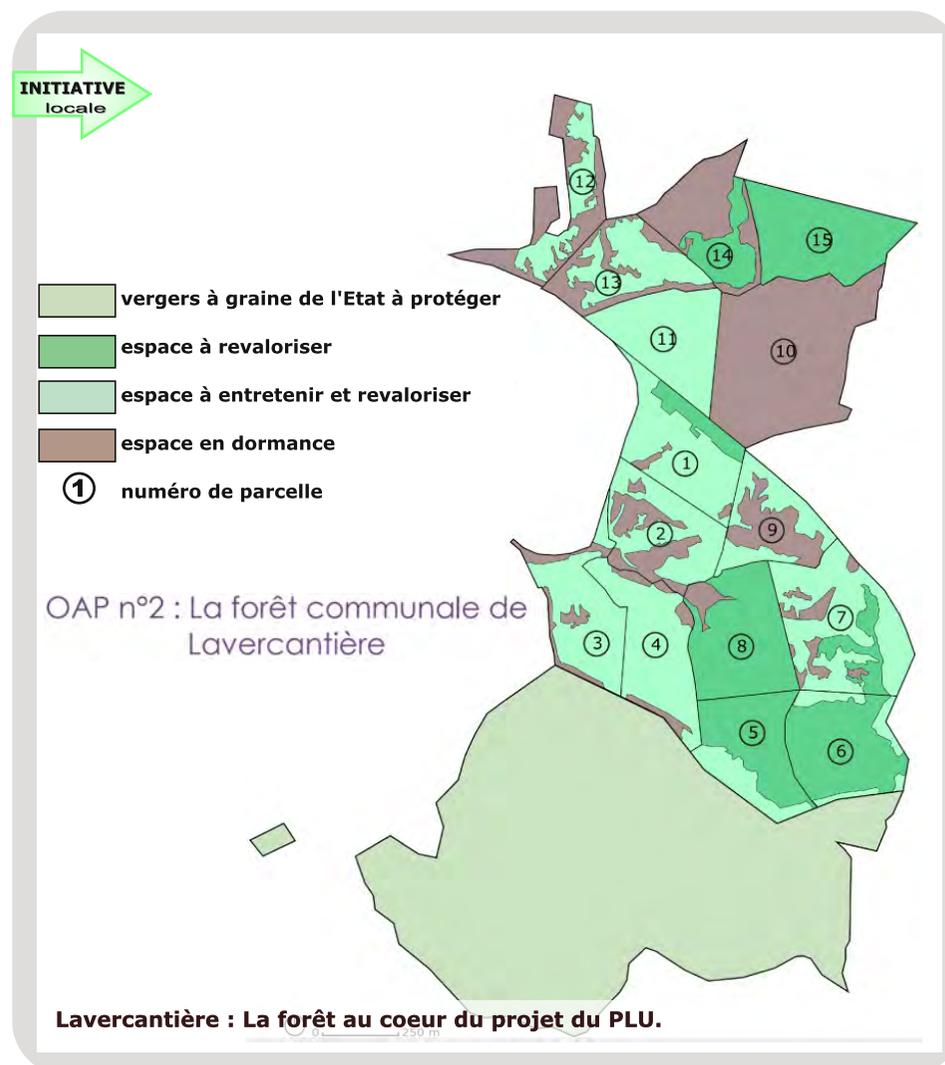
L'ensemble des enjeux et attendus évoqués dans les pages précédentes positionne le SCoT comme un outil majeur de la transition. En considérant le territoire à l'égal d'un organisme vivant, on comprendra l'utilité d'un diagnostic qui doit permettre de révéler l'utilité vitale et spécifique de chacune de ses composantes et l'impérieuse nécessité d'en consolider les fonctions et de les adapter aux changements en cours et à venir. Il est attendu du SCoT qu'il soit ce révélateur d'un « territoire - organisme vivant », puis qu'il dessine une trajectoire qui garantisse durablement sa vitalité, malgré les aléas.

S'inscrire de façon volontariste dans l'ère de la transition

La transition est globale. C'est une invitation à changer de regard pour mettre en avant des valeurs intrinsèques de l'espace rural pourtant souvent négligées. Ainsi, ménager les biens communs tels que l'eau, l'air, le sol, veiller à la conservation du potentiel productif agricole et alimentaire et de la biodiversité, renouer avec une utilisation parcimonieuse de l'énergie, préserver les personnes et les biens d'une exposition aux risques naturels, qualifier le cadre de vie des habitants, sont autant de lignes d'actions qui s'inscrivent dans cet impératif de la transition et qui sont attendues de l'expression du SCoT.



Affirmer et consolider les fonctions de chaque composante du territoire. Cela implique de considérer les espaces naturels, agricoles et forestiers pour leurs valeurs et fonctions intrinsèques et non plus comme les vides du développement urbain. Il en est de même de l'armature urbaine, de la place de la ville-centre, des bourgs, des villages. Leurs fonctions respectives de centralité, d'équipements et de services, de proximité, d'animation socio-culturelle méritent d'être bien comprises dans leurs spécificités et leurs complémentarités pour satisfaire au mieux les usages des habitants.



Faire du Pays Bourrian un territoire de la transition



Eco-hameau communal de
Lacapelle-Cabanac

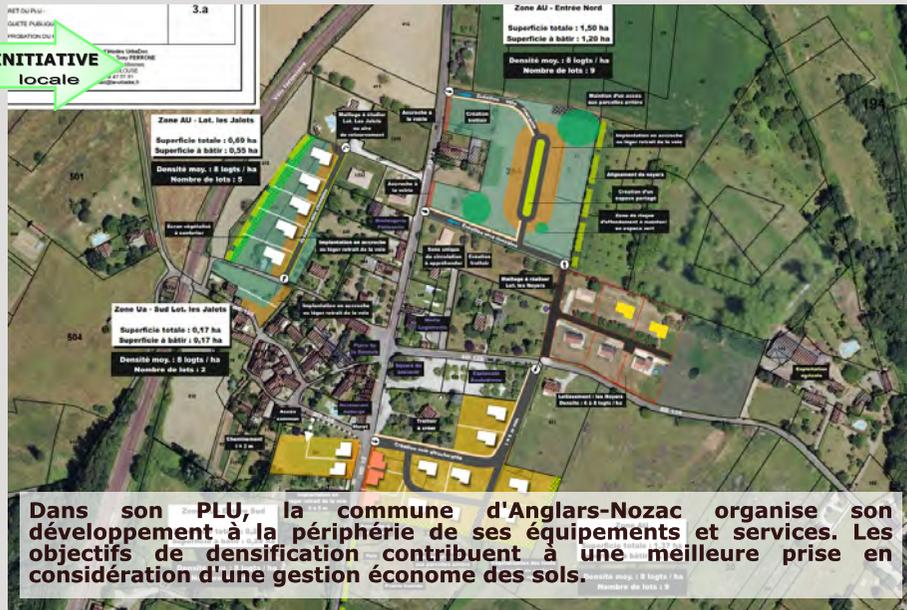


RÉFÉRENTIEL ÉCOQUARTIER

En faveur des
villes et des
territoires
durables

"En intégrant l'ensemble des enjeux de l'aménagement durable, et en s'appuyant sur les ressources locales, les ÉcoQuartiers offrent à leurs habitants la possibilité d'un mode de vie répondant aux grands enjeux du climat, de la biodiversité et du vivre ensemble."

<http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr>



Privilégier le renouvellement urbain. Le mitage et l'étalement urbain sont des processus incompatibles avec les objectifs de la transition. Au contraire, les collectivités doivent retrouver le goût de l'aménagement urbain. Façonner l'espace urbain, lui permettre d'évoluer pour s'adapter et valoriser ses potentiels, c'est ce qu'ont fait les civilisations durant des siècles, c'est ce que le SCoT doit inscrire comme nouvelle priorité de l'action publique au travers de ses politiques d'équipement, d'habitat, d'aménagement commercial, de mobilités, d'animation culturelle...



Promouvoir la conception de quartiers d'habitat durable (type écoquartiers) et penser différemment la conception des lieux à habiter. Cela nécessite de prendre en compte les enjeux du développement durable liés non seulement à la conception urbaine mais également à l'exposition et à la situation des projets. Ainsi, **il est attendu que le SCoT fixe des orientations pertinentes sur les conditions d'urbanisation et de recomposition urbaine à privilégier dans les futurs PLU.**



S'inscrire dans la trajectoire d'une minoration de l'artificialisation des sols. Fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espace est aujourd'hui une obligation légale qui s'impose au SCoT. Mais, cet impératif peut aussi être compris comme la résultante vertueuse d'un projet de territoire faisant sien les objectifs de la transition. Autrement dit, au terme de la prise en considération de l'ensemble des attendus énoncés dans cette note, la réduction de la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers par l'urbanisation sera lue comme un indicateur de résultat. Ce faisant, le territoire adoptant une trajectoire vertueuse sera au rendez-vous de l'objectif de diviser par deux le rythme d'artificialisation d'ici 2030 (projet de loi convention citoyenne) et de mettre le Pays Bourrian sur la trajectoire du zéro artificialisation nette (objectif de politique publique nationale repris dans le SRADDET Occitanie).